Fuite colonne d'évacuation et infiltrations plafond

Par tito71

Bonjour à tous,

J'habite dans un appartement depuis 13 ans. Depuis le début j'ai constaté que de l'eau coulait par moment le long de la colonne d'évacuation qui traverse ma salle de bain (Cette colonne traverse les 3 étages du bâtiment, j'habite au 1er).
Pendant 10 ans je travaillais je ne le constatais que très rarement cela ne m'inquiétait pas trop.
La peinture au plafond et sur le mûr s'est progressivement écaillée et fissurée aux alentours de la colonne.
En Septembre 2021, sans emploi et étant plus présent dans l'appartement je me suis rendu compte que le problème persistait et se produisait plus souvent que je ne le croyais.
J'ai donc prévenu le syndic de copropriété de l'immeuble qui a tout de suite fait venir des plombiers pour constater le problème. Les plombiers ont constaté à l'immeuble du dessus qui était inoccupé à ce moment là qu'il y avait pas mal d'eau au niveau de la colonne par terre et avaient du mal à contacter le locataire du 3ème pour entrer dans l'appartement.
À ce moment là les plombiers supposaient que la fuite devait venir de la colonne d'évacuation au niveau du 3ème étage.
D'après les plombiers et le syndic il allait sûrement falloir refaire toute la colonne d'évacuation de l'immeuble?
J'ai aussi ouvert un sinistre à mon assurance à ce moment là et fait un constat avec le syndic.
À la suite de ça j'ai retrouvé un emploi, j'ai laissé un peu tombé l'affaire.
Quelques mois plus tard j?ai recontacté le syndic par mail, qui m'a demandé si je constatais toujours de l'humidité au plafond puis m'a laissé sans réponse. Ensuite je ne m'en suis encore plus trop occupé jusqu'en ce début d'année (Je n'ai plus revu d'eau couler depuis que les plombiers soient venus).
Seulement le plafond et le mûr sont toujours écaillé et fissuré (peinture et peut-être plus) et j'ai surtout peur qu'il y ait toujours une fuite discrète qui s'infiltre et que le plafond s'effondre?
Le syndic me dit maintenant qu'il n'y a pas eu de fuite de la colonne constaté à l'époque, que ça devait juste venir d'une fuite d'eau du voisin du dessus.
Ils me disent de me tourner vers mon assurance pour qu'ils fassent une expertise.
Mon assurance de leur côté sont juste prêt s'il y a une fuite de constatée de faire venir un expert pour évaluer les dégâts et faire les réparations (seulement la peinture écaillée d'après ce que j'ai compris).
Je voudrais savoir qu'est-ce que je dois faire comme démarche (à la police peut-être) pour inciter le syndic à faire une expertise sérieuse? De tel sorte que si le plafond s'écroule ils soient poursuivis car ils ont été prévenu et n'ont rien fait.
Est-ce à mon propriétaire de faire des démarches (lui ça n'a pas l'air de trop l'inquiéter il ne vit pas dedans) ?

Comment lui, leur faire peur ? Que me conseillez-vous de faire svp ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non votre plafond ne va pas s'écrouler, rassurez vous.
Et la police ne vous aidera pas, il n'y a ni crime ni délit.

En tant que locataire, votre interlocuteur privilégié est votre bailleur : L'avez-vous informé ? Sinon c'est la première chose à faire. De préférence par courrier RAR.
C'est votre bailleur qui peut faire des démarches auprès du syndic, pas vous.

Avez-vous déclaré le sinistre à votre assureur ? Votre assureur doit prendre en main l'organisation des recherches de fuite et indemniser la remise en état, mais uniquement après que l'origine de la fuite soit trouvée ET réparée.
Votre assureur contactera l'assureur de l'immeuble et/ou celle du propriétaire de l'étage supérieur.